

A la reprise de la séance le 8 avril 1978 à 10 h 15, le Président indique que le Groupe ad hoc s'est mis d'accord sur la formule reproduite au document de séance n° 3 (1).

Il constate l'accord du Conseil Européen sur cette formule, la seule question restant ouverte étant celle du siège de la Fondation, la Présidence étant très ouverte à ce sujet.

M. GISCARD D'ESTAING rappelle les raisons de la proposition française en faveur de Paris : un certain rééquilibrage géographique de l'implantation des Institutions ou organes communautaires ainsi que la proximité de l'UNESCO.

M. ANDREOTTI marque son accord sur le choix de Paris.

M. van AGT également. Il espère trouver de la part de ses collègues un appui analogue lorsqu'il s'agira de fixer le siège de l'Institut de recherche et d'analyse économiques, encore à créer.

M. SCHMIDT indique que Paris n'est pas son premier choix ; pourquoi pas Aix-la-Chapelle par exemple ? Il rappelle de surcroît qu'aucune institution ou organe communautaires ne sont implantées, jusqu'à présent, en Allemagne.

Le Président constate qu'en définitive personne ne s'oppose au choix de Paris comme siège de la Fondation.

L'accord sur l'ensemble étant ainsi acquis, il conviendra à présent de mettre tout en oeuvre pour que la Fondation devienne rapidement opérationnelle.

.../...

(1) cf. annexe IV

3. Questions relevant de la Coopération politique

M. ANDERSEN indique que les Ministres des Affaires étrangères, siégeant au titre de la Coopération politique, ont abouti aux résultats suivants.

Un accord général a été acquis au sujet d'une déclaration sur la Namibie, dont le texte (1) a d'ailleurs déjà été rendu public dès la veille au soir.

Par ailleurs, des projets de déclarations sur le terrorisme (2) et la pollution (3) ont été préparés.

Enfin, en ce qui concerne le Moyen-Orient, un "non-paper" a été établi, que les Ministres des Affaires étrangères souhaiteraient voir porté verbalement à la connaissance du Ministre égyptien des Affaires étrangères.

En conclusion, les Ministres siégeant au titre de la Coopération politique, souhaiteraient que leurs accords de fond soient entérinés et que leurs projets sur le terrorisme et la pollution soient rendus publics par le Conseil Européen.

M. LYNCH, se référant au projet de texte sur le terrorisme, le trouve trop fataliste dans la rédaction de la deuxième partie du deuxième alinéa. Il souhaiterait qu'il fût amendé de façon à le rendre plus musclé.

M. GISCARD D'ESTAING, tout en marquant son accord avec M. LYNCH, estime que ce texte pourrait opportunément être complété dans la deuxième phrase de son premier alinéa par la mention du "peuple italien".

.../...

(1) cf. annexe V

(2) cf. annexe VI

(3) cf. annexe VII

M. ANDERSEN peut, au nom des Ministres des Affaires étrangères siégeant au titre de la Coopération politique, marquer son accord sur cet amendement. Il suggère en outre pour faire suite à la demande de M. LYNCH, de libeller la fin du 2ème alinéa comme suit :

"... du terrorisme en général qui, si on ne le combattait pas efficacement, pourrait porter atteinte au fonctionnement et ..."

Le Président constate l'accord du Conseil Européen sur ces deux points.

S'agissant des relations Est/Ouest, M. ANDERSEN propose que la déclaration orale suivante soit faite devant la presse :

"Le Conseil Européen a procédé à un échange de vues sur les développements récents des relations Est-Ouest. Il a noté que la détente est influencée par les événements dans le monde entier. Il a souligné l'importance de la continuation des discussions multilatérales, entamées à Belgrade, sur la mise en oeuvre de l'Acte final d'Helsinki. En conséquence, les Neuf entendent poursuivre leur coopération étroite ainsi que celle avec d'autres Etats participants en vue de la prochaine réunion de la CSCE qui se tiendra à Madrid en 1980."

Le Président constate l'accord du Conseil Européen sur cette formule.

Il constate de même, après présentation des questions par M. ANDERSEN, que le Conseil Européen marque son accord sur les conclusions des Ministres des Affaires étrangères en ce qui concerne le Zimbabwe (1) et la Corne de l'Afrique (2).

.../...

(1) cf. annexe VIII

(2) cf. annexe IX

M. ANDERSEN expose par ailleurs, en précisant qu'il ne saurait être question d'en faire état devant la presse, que plusieurs pays tiers, à savoir la Turquie, la Yougoslavie et Chypre, ont fait connaître leur sentiment d'amertume à l'endroit de la Communauté dont ils estiment qu'elle ne leur accorde pas une attention suffisante. Les Ministres des Affaires étrangères se pencheront sur cette question lors de leur prochaine réunion au titre de la Coopération politique.

Le Président constate que le Conseil prend acte de cette information.

4. Situation économique et sociale de la Communauté (1)

Le Président propose que la discussion s'engage sur la base du dernier projet de conclusions (2) soumis par la Présidence.

.../...

(1) Les textes généraux ayant servi de base à la préparation des débats sur ce point sont

- Document de travail de la Commission
n° COM(78)145 final du 22 mars 1978
"La situation économique de la Communauté"
(cf. annexe X)
- Document de travail de la Commission
n° COM(78)140 final du 22 mars 1978
"Les problèmes économiques et sociaux de la Communauté"
(cf. annexe XI)
- Conclusions du Président au terme de la 13ème session
du Comité permanent de l'emploi
/ doc. 414/78 (CPE 6) du 22 mars 1978 /
(cf. annexe XII)
- Lettre de M. JENKINS aux chefs de gouvernement, concernant
les principaux problèmes et leurs relations
(cf. mémorandum du 3 avril 1978) (cf. annexe XIII)

(2) Ce projet est reproduit en annexe XIV.

Auparavant, il souhaite toutefois rapporter l'essentiel des entretiens qu'il a eus avec les représentants des partenaires sociaux.

Les syndicats, au nom de qui M. VETTER s'est exprimé, ont demandé que soit mise en oeuvre une politique qui restaure l'emploi, tout en se déclarant conscients de la difficulté de revenir rapidement à une situation de plein emploi. Une priorité absolue devrait toutefois être accordée aux efforts en vue d'y parvenir, efforts parmi lesquels ceux ayant pour objet de stimuler l'activité économique seront, à leur avis, des plus efficaces. Les syndicats ont, dans ce contexte, parlé d'un taux de croissance d'au moins 4,5 % ; M. VETTER a même estimé qu'un taux de 5 % serait l'une des conditions de réduction du chômage. Par ailleurs ils ont demandé que soit réalisée une meilleure répartition du travail, question à la solution de laquelle le Comité permanent de l'Emploi pourrait utilement contribuer. Enfin ils ont évoqué la question de la composition du Comité économique et social, en souhaitant une plus grande efficacité de ses travaux.

Quant au patronat, il s'est montré préoccupé par un retour de l'inflation au cas où l'activité serait trop stimulée ; par ailleurs il a demandé que soit mise en oeuvre une meilleure politique monétaire.

M. SCHMIDT se réfère au projet de conclusions (1) sur le Comité économique et social. Tout en ne s'y opposant pas, il estime que la Commission devrait convoquer une nouvelle Conférence tripartite.

.../...

(1) cf. annexe XV

M. JENKINS indique qu'une telle Conférence est prévue pour l'automne ; son succès dépendra toutefois des progrès que l'on aura pu constater d'ici-là.

M. GISCARD D'ESTAING demande que dans le projet de conclusions sur le Comité économique et social il soit dit : "... dans le processus de délibération des Communautés européennes".

Le Président constate que cet amendement ne soulève pas d'objection. Quant à la Conférence tripartite il ne manquera pas d'informer la presse des vues de la Commission.

M. SCHMIDT trouve qu'il faudrait dire à la presse que le Conseil Européen a parlé de la prochaine réunion de la Conférence tripartite et qu'il y attache de l'importance.

Revenant sur les considérations avancées par les syndicats, M. SCHMIDT remarque qu'ils demandent le plein emploi sans donner la moindre recette sérieuse pour y parvenir ; de même ils veulent une forte croissance mais ne disent pas comment la réaliser. Ne pourrait-on dans ces conditions leur demander une assistance intellectuelle un peu plus grande ?

Le Président propose d'aborder maintenant l'examen du projet de conclusion.

M. CALLAGHAN trouve que ce document devrait mieux placer les accents et mieux lier les différents aspects de la question en soulignant leurs éléments communs. Si l'on entend recréer la confiance, il convient, entre autres, de faire observer que l'effet global des mesures envisagées sera nettement plus important que la somme des résultats de

chaque mesure, prise individuellement. Il serait donc opportun d'énoncer d'emblée cette idée et de parler dès le début de stratégie commune à définir plus exhaustivement au Conseil Européen de juillet et au Sommet économique qui suivra.

M. JENKINS rappelle que la veille à Marienborg, le premier projet de conclusions (1) avait été estimé trop long. Le présent projet est certes plus court mais certains des éléments essentiels du premier font à présent défaut.

M. SCHMIDT souhaiterait tout d'abord connaître la nature du document en examen et l'usage qui en sera fait : s'agit-il d'un résumé devant servir d'aide-mémoire au Président pour la déclaration qu'il fera devant la presse ou d'une décision du Conseil Européen ? Dans ce dernier cas, il faudrait remanier complètement le texte ce qui exigerait beaucoup de temps.

Le Président se référant aux conversations de Marienborg penche vers le premier terme de l'alternative.

M. GISCARD D'ESTAING prend acte du fait qu'il ne s'agit donc pas de conclusions formelles du Conseil Européen.

Il fait observer qu'à Marienborg l'idée devait être retenue de chiffrer à 4,5 % l'objectif de la croissance ; il y aurait intérêt à mentionner ce taux.

Par ailleurs, au point 6, troisième phrase, il ne faudrait pas faire référence à l'accroissement des échanges mondiaux. Quant au point 7, il serait sans doute opportun de rappeler ce qui existe déjà, en particulier dans le chef

.../...

(1) cf. annexe XVI

de la Communauté, en matière d'aides au développement ; il convient en effet de marquer d'une façon ou d'une autre le fait que l'URSS ne contribue en rien aux aides consenties en ce domaine.

Le Président estime lui aussi qu'on pourrait faire état du souhait du Conseil Européen de voir des pays situés en dehors de la Communauté contribuer plus concrètement aux efforts d'aide au développement.

Quant au point précédent soulevé par M. GISCARD D'ESTAING, il se présente sous un double aspect : le chiffre et la période.

M. SCHMIDT pourrait accepter que l'on dise à la presse que le souhait a été exprimé que, d'ici à 15 mois, le taux annuel de croissance soit de l'ordre de 4,5 %, en laissant ouverte la question du taux moyen à peine de se fixer un objectif illusoire.

M. ANDREOTTI rappelle que la veille à Marienborg il a proposé de compléter le texte par un paragraphe relatif aux problèmes agricoles des régions méditerranéennes de la Communauté.

Il fait distribuer le texte de cette proposition (1).

M. LYNCH fait observer que le projet de la Présidence est muet au sujet de la politique régionale. Il conviendrait de le compléter par l'indication que rapidement seront dégagées les lignes directrices d'une telle politique, nécessaire au développement équilibré de l'ensemble de la Communauté.

.../...

(1) cf. annexe XVII

Prenant connaissance de la proposition de M. ANDREOTTI, il constate que celle-ci couvre son souci.

M. GISCARD D'ESTAING marque également son accord sur la proposition de M. ANDREOTTI.

Revenant au taux de croissance, M. GISCARD D'ESTAING continue à trouver préférable que le Président fasse devant la presse allusion à un taux annuel de croissance de l'ordre de 4,5 %.

Par ailleurs, il souhaiterait connaître les intentions du Président en ce qui concerne ses déclarations à la presse sur la suite des procédures, c'est-à-dire la préparation du Conseil Européen de Brême et du Sommet économique de Bonn.

Le Président indique que sur ce dernier point il se propose de rapporter précisément ce qui a été convenu la veille. Quant au point précédent, il pourrait, à ce stade, envisager de déclarer que la Communauté va s'efforcer de parvenir d'ici à juillet 1979 à un taux de croissance de l'ordre de 4,5 %.

M. SCHMIDT ne pourrait marquer son accord sur une telle déclaration dès lors qu'elle laisserait ouvert le point de savoir si'il s'agit d'un taux annuel ou d'un taux moyen. Pour lui, le plus qu'on puisse dire c'est qu'on pourrait s'imaginer qu'en juillet 1979 la situation soit telle qu'elle corresponde à un taux annuel de croissance de 4,5 %.

M. GISCARD D'ESTAING ne croit pas qu'il y ait désaccord entre lui et M. SCHMIDT, la question étant de savoir comment formuler précisément l'idée retenue ; cette formulation devrait comporter la notion de rythme.

M. CALLAGHAN se référant à son intervention précédente, estime que le dernier projet de conclusions devrait être amendé et reprendre le préambule et le paragraphe premier du premier projet.

M. GISCARD D'ESTAING marque son accord pour amender le projet actuel en y reprenant le préambule du premier projet.

Le Président constate l'accord du Conseil Européen sur ce point. Reste la question de la croissance. Il propose de dire que d'ici à juillet 1979, la Communauté s'efforcera de parvenir à un rythme annuel de croissance dont le taux serait de 4,5 %.

M. SCHMIDT ne comprend pas le sens d'une telle formulation.

M. CALLAGHAN, pour sa part, saisit mal les raisons pour lesquelles M. SCHMIDT a tant de réticence à l'endroit d'une indication chiffrée de la croissance. Le chiffre de 4,5 % est non seulement connu mais a été repris dans les conclusions du Conseil dans sa composition Economie/Finances. Même si on est sceptique à son propos, il ne faudrait pas laisser croire que le Conseil Européen désavoue ces conclusions ou est incapable de faire certaines prévisions.

M. GISCARD D'ESTAING trouvé également qu'il ne faut pas être en retrait par rapport aux conclusions des Ministres des Finances. Sur le fond, leur propos signifie, en réalité, qu'on ne pourra contribuer efficacement à une amélioration de la situation de l'emploi sans un certain niveau de croissance.

.../...

Sans reprendre textuellement leurs conclusions, le Conseil Européen pourrait faire savoir que la Communauté s'efforcera d'ici à juillet 1979 d'arriver à un taux de croissance qui, exprimé en termes annuels, serait de 4,5 %.

M. SCHMIDT propose que l'on dise qu'il serait essentiel qu'à la fin de cette période le taux annuel de croissance soit de 4,5 %.

Le Président propose de reprendre la formulation suivante

" Le Conseil Européen estime qu'il est essentiel que la Communauté atteigne un taux annuel de croissance de 4,5 % d'ici le milieu de l'année 1979".

Il constate l'accord du Conseil Européen sur cette formulation.

Il demande ensuite de revenir à la proposition de M. ANDREOTTI relative à l'agriculture des régions méditerranéennes de la Communauté et sur laquelle MM LYNCH et GISCARD D'ESTAING ont déjà marqué leur accord.

M. SCHMIDT estime que lorsqu'il s'agit de Méditerranée, il faut faire preuve de modération au moins dans les termes. L'Allemagne est prête à collaborer à un règlement de cette question pour autant notamment que ce règlement n'entraîne pas d'excédents supplémentaires et qu'il s'inscrive dans un cadre financier précis. Par ailleurs la demande de M. ANDREOTTI de voir cette question réglée pour la fin du mois d'avril paraît quelque peu excessive quant aux délais, qui sont certainement de l'ordre de plusieurs mois.

M. CALLAGHAN indique que dans la version anglaise de la proposition de M. ANDREOTTI il n'est pas question du mois d'avril, ni d'autre délai (1).

M. ANDREOTTI rappelle que ce problème aurait déjà dû être réglé en 1975, à la limite en 1976, si le Conseil avait respecté ses propres engagements. Il serait à présent impossible de convaincre l'opinion publique italienne et encore moins le Parlement italien qu'une situation puisse être tenue pour normale où l'Italie est obligée, aux termes des règles de la politique agricole commune, d'acheter dans la Communauté 81 % de ses besoins en viande et 88 % de ses besoins en produits laitiers alors que les prix mondiaux sont beaucoup plus avantageux et que les Etats membres ne s'approvisionnent en Italie qu'à raison de 5 % de leurs besoins en produits agricoles.

M. ANDREOTTI tient à préciser aussi clairement que possible que, à défaut du respect fin avril 1978 des engagements pris en 1975 et renouvelés en 1976, son Ministre de l'Agriculture ne pourra marquer son accord sur les prix agricoles de la campagne 1978/1979, quels qu'ils soient ; il n'y aurait donc, dans cette hypothèse, aucune possibilité pour le Conseil (Agriculture) de fixer ces prix.

M. GENSCHER propose que dans le troisième alinéa de la proposition italienne, on remplace les mots "sur base des propositions de la Commission" par "compte tenu des propositions de la Commission".

.../...

(1) Exact ; le Service de la traduction du Secrétariat Général ne saurait toutefois être mis en cause, la délégation italienne ayant présenté elle-même sa propositions en différentes langues (italien, français et anglais).

M. van AGT se déclare d'accord avec M. SCHMIDT : le terme d'avril est irréaliste.

M. OWEN suggère soit que l'on supprime le troisième alinéa de la proposition italienne soit que l'on retienne la formule proposée par M. GENSCHER.

M. GISCARD D'ESTAING ne voudrait pas que l'on minimisât les préoccupations de M. ANDREOTTI : il les tient pour sérieuses et trouve qu'elles pourraient recevoir ici des éléments de solution. La formule proposée par M. GENSCHER ou une formule analogue paraissent à cet égard de nature à les apporter.

Le Président constate que personne ne s'oppose au remplacement dans la proposition italienne des mots "sur la base des" par l'expression "compte tenu des". Reste à trancher la question des délais.

M. GISCARD D'ESTAING propose, pour combiner les deux soucis, de rédiger ce passage comme suit :

" Le Conseil Européen estime que le Conseil, dans sa composition des Ministres de l'Agriculture, devrait s'efforcer de parvenir à une décision lors de sa session de fin avril 1978, compte tenu des propositions de la Commission."

M. ANDREOTTI entend être clair : il n'y aura pas de prix agricoles 1978/1979 si tous les efforts ne sont pas faits et s'ils ne débouchent pas sur une solution satisfaisante de la question qui, en définitive, est une question d'équité. De surcroît elle présente un caractère monétaire marqué car la situation actuelle est pour une large part à l'origine du déficit chronique de la balance italienne des paiements.

M. CALLAGHAN trouve que le point de vue de M. ANDREOTTI a beaucoup de force. Il se rallie dès lors à la dernière formule proposée par M. GISCARD D'ESTAING.

Le Président propose que le dernier alinéa de la proposition italienne soit libellé comme suit :

" Dans cet esprit, le Conseil Européen a estimé que le Conseil (Agriculture) devrait s'efforcer d'arriver, d'ici à la fin d'avril, à une décision, en tenant compte des propositions de la Commission."

M. ANDREOTTI ne s'oppose pas à une telle formulation mais fait remarquer, une fois de plus, que si cela n'était pas fait il n'y aurait pas de prix agricoles cette année.

Le Président constate l'accord du Conseil Européen sur sa proposition. Il demande s'il existe d'autres points de discussion.

M. van AGT estime le deuxième alinéa du point 3 beaucoup trop faible. Il conviendrait dans ce passage d'affirmer que le Conseil Européen reconnaît la nécessité de prendre des mesures complémentaires particulières en vue de combattre le chômage, ce qui n'appelle plus aucune étude sur le principe. De même, à l'alinéa 3 du même point 3, il faudrait ne pas encourager la poursuite de l'examen de la question de savoir si des mesures de répartition du travail pourraient jouer un rôle d'appoint en matière d'emploi, car au Comité permanent de l'emploi ceci a été pleinement acquis.

Enfin M. van AGT, se référant aux remarques liminaires du Président, indique que les organisations syndicales néerlandaises ont soumis des suggestions concrètes en matière d'emploi, qui semblent mériter une étude. Ces suggestions seront portées à la connaissance du Conseil et de la Commission.

Le Président indique que les deuxième et troisième alinéas du point 3 n'ont d'autre objet que de souligner la nécessité d'étudier et partant de définir les mesures concrètes qui pourraient être mises en oeuvre.

M. SCHMIDT demande, au sujet du point 4, que, devant la presse, le Président fasse état de la satisfaction du Conseil Européen au sujet des efforts déployés par le Président CARTER en vue de mettre en oeuvre un programme énergétique complet. Qu'il dise également combien il serait nécessaire pour la Communauté de trouver des sources alternatives d'énergie qui lui permettent de réduire ses importations en provenance des pays de l'OPEP.

Le Président peut accéder à cette demande.

M. GISCARD D'ESTAING marque son accord sur le deuxième point de la demande de M. SCHMIDT. Le premier point en revanche appelle de sa part des réserves non de fond mais de forme : le Conseil Européen en effet n'a pas à se prononcer sur la politique énergétique intérieure des Etats-Unis. Toutefois si la question était posée, le Président pourrait répondre dans le sens souhaité par M. SCHMIDT.

M. SCHMIDT a une dernière remarque qui a trait au point 6. Il n'en comprend pas les deux dernières phrases qui trouveraient plus naturellement leur place dans un communiqué du COMECON. Il demande qu'elles soient supprimées, la Communauté n'ayant pas pour tâche de coordonner les activités nationales ; de surcroît, dans une économie de marché, il n'est pas possible d'imposer des transferts de capitaux.

Le Président marque son accord sur cette demande.

Plus aucune remarque n'étant formulée au sujet du point en discussion, il indique qu'un nouveau document sera élaboré, qui reprendra les conclusions du présent débat et qui servira de base à la déclaration qu'il fera devant la presse.

5. Les relations CEE/Japon

Le Président invite le Conseil Européen à se prononcer sur le projet de conclusions (1) qui a été établi à la suite des travaux préparatoires (2).

M. GISCARD D'ESTAING se déclare très déçu du résultat des négociations avec le Japon ; en effet, celles-ci ne lui paraissent pas de nature à réduire le surplus commercial du Japon qui ne cesse de s'accroître.

Cela étant, il estime que le projet du Président devrait être amendé sur deux points : remplacer, à la troisième ligne du 2ème alinéa, le verbe "devraient" par "devront" et compléter, à la fin de cet alinéa le dernier membre de phrase comme suit :

"... et il a appelé l'attention sur la nécessité pour le Japon de prendre ... etc."

.../...

(1) cf. annexe XVIII

(2) Les travaux préparatoires aux présents débats ont été menés sur la base des documents S/602/78 (cf. annexe IXX), I/97/78 (cf. annexe XX) ou ont conduit au document I/103/78 rév. (cf. annexe XXI).

M. OWEN estime que le texte devrait faire état de la nécessité pour le Japon d'augmenter son budget d'aide au développement. Une telle mesure pourrait être prise sans délai par les autorités japonaises et serait d'autant plus indiquée que jusqu'à présent le Japon n'a pratiquement rien fait en ce domaine.

M. ANDERSEN indique que lors de son voyage en mars à Tokyo il en a fait part au gouvernement japonais qui a déclaré qu'il ferait en sorte que dans un délai de cinq ans le Japon comble son retard en matière d'aide au développement. Comme c'est un des rares domaines où le Japon a épousé les vues de la Communauté et comme le point de vue de M. OWEN figure déjà dans les résultats des travaux du Conseil (Affaires étrangères) de février 1978, il ne paraît pas opportun de compléter le projet de la Présidence comme l'a souhaité M. OWEN.

Le Président constate l'accord du Conseil Européen sur le projet en discussion, amendé comme l'a proposé M. GISCARD D'ESTAING.

6. Divers

Le Président résume les conversations qui se sont tenues à Copenhague à l'occasion de la visite au Danemark de M. CARAMANLIS et de son Ministre des Affaires étrangères. On y a constaté pour l'essentiel les progrès réalisés en ce qui concerne les négociations d'adhésion. Quant à la

.../...

question de Chypre, les ministres grecs se sont déclarés disposés à contribuer à sa solution, aucun lien ne devant toutefois, dans leur esprit, être établi entre cette affaire et celle de l'adhésion.

Le Président constatant que plus aucun point ne figure au programme de travail du Conseil Européen, avant de clore la session, remercie les Chefs d'Etat ou de Gouvernement ainsi que les Ministres des Affaires étrangères de leur apport aux travaux qui auront, entre autres, permis de fixer la date de l'élection de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel direct. Ceci peut être considéré comme une décision historique.

M. SCHMIDT, s'exprimant tant en son nom qu'au nom de tous les participants, remercie M. JØRGENSEN à la fois de son hospitalité et de sa façon d'avoir conduit cette session du Conseil Européen ainsi que les conversations de la veille à Marienborg.

Il renouvelle son invitation à Brême pour la prochaine session du Conseil Européen les 6 et 7 juillet 1978.

Le Président clôt la session à 12 h 45.

A la suite de cette session, la Présidence a
établi le document d'ensemble reproduit en annexe XXII.

Procès-verbal achevé à Luxembourg,
le 17 avril 1978

P. GUEBEN